



B.

NOTE DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAL

Les comptes 2025 du CPAS :

- des subsides en moins
- des efforts en plus
- des investissements pour les aînés, les enfants, les citoyens et les membres du personnel

Le **résultat global 2025 du CPAS se clôture à l'équilibre**. Celui-ci est toutefois atteint grâce à l'utilisation des réserves à concurrence de 374.000€.

Avec un total de dépenses s'élevant à 34.690.000€ pour un total de recettes de 34.180.000€, le CPAS présente un mali à l'exercice propre de 510.000€. **Ce déficit a toutefois été réduit de moitié par rapport à celui de 2024 (-1 million €) grâce aux mesures d'économies prises dans le courant de l'année 2025.**

Les dépenses (+3,58%) augmentent moins fortement que les recettes (+5,35%) par rapport au compte 2024, et sont en diminution par rapport aux montants inscrits au budget initial et en MB 2025. Cela signifie que le déficit du résultat courant (somme des produits de l'année moins la somme des charges de l'année) est en net recul par rapport à 2024, signe des efforts consentis, notamment au niveau des charges de personnel (en diminution de 123.000€ malgré une indexation de 2,4%).

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

L'augmentation globale de 1.200.000€ des dépenses est essentiellement liée à l'augmentation des aides sociales (+1 Mo€), dont le revenu d'intégration (indexation des montants et hausse du nombre de bénéficiaires). Ces chiffres traduisent une augmentation de la pauvreté. Nombre de RI fin 2024: 648, un total de 686 en 2025, 1016 en 2026 (à l'heure actuelle pour atteindre un total de 1180 en décembre 2026 (selon les estimations).

Le résultat de la maison de repos est en amélioration, avec un boni de 580.000 €. Parallèlement, des investissements importants sont réalisés pour la crèche afin de préparer l'avenir et de garantir aux enfants un accueil plus moderne, plus confortable et pleinement adapté à leurs besoins, notamment durant la période de travaux et d'aménagement.

Ces éléments traduisent donc une gestion rigoureuse des finances du CPAS dans un contexte social difficile.

Modification budgétaire : le CPAS face à une pression sociale et financière grandissante

La modification budgétaire 2026 du CPAS traduit une pression croissante sur ses finances dans un contexte de hausse continue des besoins sociaux. Si des efforts importants ont été réalisés pour limiter les dépenses, notamment des efforts consentis en matière de personnel (-1.000.000€ en 2026), l'augmentation des aides sociales et des dossiers traités imposent un recours supplémentaire aux réserves afin de préserver l'équilibre budgétaire.

La **modification budgétaire ordinaire de l'exercice 2026 s'équilibre** au montant total **de 41.771.223,49 €** avec, pour rappel, une intervention communale à 4.920.000,00 € à laquelle s'ajoute une dotation exceptionnelle de 300.000€ pour couvrir la location des locaux modulaires dans l'attente de la fin des travaux de construction du nouveau bâtiment de l'aide générale et la rénovation de la crèche.

Afin d'équilibrer cette modification budgétaire, un prélèvement supplémentaire sur les réserves antérieures de 451.869,67€ a dû être inscrit, portant le prélèvement total à 600.454,74€. Après cette modification, le fonds de réserve présente un solde disponible **de 395.437,52€.**

Un sous-financement du fédéral alors que le nombre d'exclus du chômage ne cesse de croître

Les **dépenses de transfert augmentent plus vite (+11,5%, +1.920.000€) que les recettes de transferts (+4%, +1.350.000€)**, ce qui est la cause principale du déficit ; l'augmentation nette de la charge sociale par rapport à celle initialement prévue est de -390.000€ :

- 250.000€ pour les exclus du chômage pris **en charge à 65% par le fédéral au lieu des 100% annoncés** (50 exclus dits d'insertion dans la première vague)
- 65.000€ liés à **l'augmentation du nombre d'exclus pour la 2^e vague (80%)**
- **75.000€** liés aux nouveaux bénéficiaires (hors exclusion)



Le nombre de dossier est passé de 686 à 1.016 entre fin 2025 et mai 2026 (+330, soit +48%)

A ce rythme, les projections actualisées indiquent que le nombre de RI pourrait passer à 1.180 d'ici la fin de l'année 2026, ce qui représenterait +494 RI supplémentaires par rapport au 1^{er} janvier 2026 (686), soit +72% !

Les dépenses de personnel augmentent de 177.000€ par rapport au budget initial 2026 (+1,02%), mais celles-ci incluent l'engagement de **5 agents au dernier trimestre 2026 pour faire face à l'ouverture de places supplémentaires à la crèche.**

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 133.000€ (+3,34%) : 70.000€ concernent des frais compensés par des recettes (pharmaciens, tickets alimentaires,...).

Les recettes de prestation augmentent de 155.000€ (+ 3,14%) principalement à la RJM grâce à l'indexation du prix de la journée à partir du mois d'avril et **à la crèche suite à l'ouverture de 23 places au dernier trimestre (de 54 à 77 places).**

Les recettes de transfert augmentent de 1.362.000€ (+4,02%) principalement au niveau de l'aide générale mais aussi au niveau de la crèche suite à l'ouverture des 23 places supplémentaires.

Au budget extraordinaire, les dépenses d'investissement connaissent une majoration principalement au niveau de la maison de repos :

-+200.000€ pour le remplacement des portes résistantes au feu et pour les grilles d'aération (investissement total estimé à 700.000€)

-+170.000€ pour le remplacement de matériel de cuisine (principalement une chambre froide).



Compte de la ville : promesses tenues !

Le compte budgétaire 2025 du service ordinaire de la ville se termine :

- Par un boni budgétaire de 740.853,96€
- Par un boni budgétaire global de 4.011.636,03€

Au 31 décembre 2025, le montant total des provisions constituées s'élève à 1.700.000€ réparti comme suit :

- 1.200.000€ pour la Ville
- 500.000€ pour le CPAS



Par rapport au compte 2024, **les dépenses de l'exercice propre** ont connu **une augmentation de 1.263.000€** (+2,88%) portant le total des dépenses à 45.177.000€ :

Dépenses de personnel augmentent de 767.000€ (+4%), en raison de :

- l'indexation moyenne des salaires
- des nominations
- de l'augmentation des chèques repas
- de la revalorisation des heures de gardes

Dépenses de fonctionnement augmentent de 306.000€, soit de 4,6% en raison de l'indexation des prix, de la révision de nombreux contrats de maintenance et aussi en raison du curage des avaloirs, dont les effets positifs en matière d'entretien et de prévention sont à souligner.

Les dépenses de transfert diminuent de 238.000€ (-1,7%) en raison de la baisse de la dotation pour la Zone de Secours (-344.000€).

Les dépenses de dette augmentent de 429.000€ (10,7%) en raison de l'augmentation de la dotation à la Régie foncière (63.000€) pour faire face aux remboursements des emprunts (centre de la Dentelle + parking L'Escalier) et de l'augmentation des taux d'intérêts sur les emprunts contractés pour les investissements 2024 et 2025.

Malgré cette augmentation, la dette reste maîtrisée

Le ratio des charges financières (charges emprunts/recettes nettes propres) est de 8,66% (bien en-deçà du maximum autorisé par la RW (17,5%).

Les postes **de recettes de l'exercice propre ont connu globalement une augmentation** de 795.000€ (+1,76%) par rapport au compte 2024, pour un total de recettes propres à 45.918.849€ :

Les recettes de prestations diminuent de 226.000€ (-18%) en raison des nombreuses notes de crédit reçues en 2024 pour les dépenses énergétiques suite relevés réels des compteurs, partiellement compensées par les redevances d'occupation du domaine public (+16.000€) des recettes de la piscine (+16.000€), des concessions de cimetières (+10.000€).

Les recettes de transfert augmentent de +1.167.000€, suite aux augmentations du Fonds des communes (408.000€), du PRI (270.000€), de l'IPP (235.000€), du pacte fonction publique (121.000€) concernant les nominations 2024, des taxes sur immeubles inoccupés (68.000€), de la tax on pylons (60.000€).

Les recettes de dette diminuent de 275.000€ à cause de la baisse des dividendes gaz et électricité.

Plus de 22.000.000€ d'investissements investis en 2025

Le principal investissement est l'attribution du marché des travaux sur le site des Académies **(19.440.000€)**.

- A noter également l'acquisition de l'ancien hôtel des remparts (510.000€) ;
- les travaux d'efficacité énergétique à l'école de Péronnes-Charbonnage (206.000€)
- l'achat de nouveaux pickups pour le service des travaux (160.000€)
- le remplacement de passerelles cyclo-piétonnes (100.000€). Ruelle Masse, rue de Prisches, rue des Verriers



Modification budgétaire : maîtrise des finances communales pour garantir des projets d'avenir

La modification budgétaire confirme la volonté de la ville de maintenir une gestion rigoureuse de ses finances tout en adaptant celles-ci au coût de la vie.

La modification **budgétaire présente un boni à l'exercice propre de 484.231,69€** et un boni à l'exercice global de 2.946.482,89€ contre 3.212.000€ au budget initial, **soit une diminution de 265.000€.**

A ce résultat global, s'ajoutent **les provisions** suivantes :

- 1.200.000€ pour la Ville
- 200.000€ pour le CPAS
- 900.000€ prévues au budget initial pour la sécurité et la cotisation de responsabilisation.

Par rapport au budget initial, **les dépenses de l'exercice propre sont en légère diminution de 74.000€** (-0,15%) portant le total des dépenses à 48.012.000€ :

- **Dépenses de personnel** : augmentent très légèrement (81.000€, +0.4%) malgré l'indexation.
- **Dépenses de fonctionnement** : augmentent de 116.000€ (+1,6%), principalement à cause des assurances, du marché de curage des avaloirs, des carburants, de l'entretien des PISQ Petite Infrastructure Sociale de Quartier.
- **Dépenses de transfert** : diminuent de 284.000€ (-1,8%) suite à la baisse de la dotation ZS -290.000€).

Les investissements continuent en 2026 !

Au **budget extraordinaire, le montant des investissements retenus est de 2.327.000€**, dont 1.288.000€ financés par emprunt, 680.000€ subsidiés et 359.000€ sur fonds propres.

Un projet important : la Maison de Village de Buvrinnnes PCDR : **1.863.000€** (680.000€ de subside, 1.183.000€ d'emprunt).

Les autres montants investis concernent des adaptations de projets existants pour tenir compte de la réalité économique.

Modifications de projets pour 464.000€ (dont 105.000€ d'emprunt et 359.000€ fonds propres), qui se détaillent comme suit :

- Cour de l'école communale de Buvrinnnes (+40.000€).
- Jeunes RUSB – vestiaires et synthétique (+70.000€)
- Hôtel des Remparts – démolition (+75.000€)

Les **postes de recettes de l'exercice propre** ont connu globalement une légère augmentation de 306.000€ (+0,64%) par rapport au budget initial (pour un total de recettes propres 48.496.000€) :

- **Recettes de prestations** : restent stables (très légère augmentation de +0,5%).
- **Recettes de transfert** : augmentent de 300.000€ (+0,5%), dont 217.000€ pour l'IPP et 80.000€ pour le Fonds Communes.
- **Recettes de dette** : restent identiques au montant inscrit au budget initial .

Plan stratégique de sécurité et de prévention : un plus pour la sécurité des citoyens binchois

La Ville de Binche bénéficie de subsides dans le cadre du Plan stratégique de sécurité et de prévention (PSSP).

Ce plan est conclu entre la Ville de Binche et le SPF Intérieur, qui octroie annuellement un subside de 71.721€.

Ces moyens financiers permettent notamment de couvrir une partie des coûts liés au personnel engagé dans le cadre de ce dispositif ainsi que de mettre en œuvre diverses actions en matière de prévention.

L'objectif de ces subsides est d'aider les villes et communes à agir de manière préventive face à certains phénomènes liés à la criminalité, aux incivilités ainsi qu'aux nuisances sociétales.

Notre plan s'articule autour de 5 thématiques principales :

1. **Les incivilités**
2. **Les cambriolages**
3. **Les violences lors d'événements et de manifestations**
4. **Les vols de et dans les véhicules**
5. **Les violences intrafamiliales**

Les incivilités

Il s'agit du phénomène sur lequel nous sommes les plus actifs. En effet, trois gardiens de la paix constatateurs, deux agents constatateurs en environnement ainsi qu'un fonctionnaire sanctionnateur œuvrent quotidiennement à la lutte contre les incivilités.

Le rôle de la police est également essentiel dans ce domaine et constitue un partenariat particulièrement important.

Du 1er janvier 2016 à ce jour, le bureau des amendes administratives a rédigé :

- 1.910 procès-verbaux en matière d'arrêt et de stationnement ;
- 29 procès-verbaux relatifs au non-respect des dispositions du Règlement général de police (RGP) ;
- 65 procès-verbaux en matière environnementale ;
- 45 procès-verbaux relatifs au non-respect des dispositions concernant la collecte des déchets ménagers.

Les cambriolages

Deux agents communaux ont été formés en qualité de conseillers en techno-prévention. Cette compétence est également présente au sein de la zone de police, où plusieurs inspecteurs disposent de cette expertise, renforçant ainsi l'accompagnement des citoyens.

Prime aux citoyens

La ville octroie des primes aux citoyens qui améliorent la sécurisation mécanique de leur habitation (portes, serrures, dispositifs anti-intrusion, etc.).

Pour toute information complémentaire, le fonctionnaire sanctionnateur est joignable au 064/230.604.

Des conseils de prévention sont régulièrement diffusés à la population via les différents canaux de communication de la Ville, afin de sensibiliser et d'accompagner les citoyens au quotidien.

Les vols de et dans les véhicules

Notre stratégie repose sur plusieurs axes : la visibilité, la présence sur le terrain, la dissuasion et la prévention. Une présence régulière, tant dans le centre-ville que dans les zones à forte concentration de véhicules, constitue un élément essentiel de cette démarche.

Les violences lors d'événements et de manifestations

La prévention de ce phénomène repose notamment sur une présence active et dissuasive de nos agents sur le terrain lors des événements et manifestations.

Cette présence se traduit également par une communication efficace, une assistance aux citoyens, une collaboration étroite avec les services de police, ainsi qu'une vigilance accrue. La disponibilité et le dialogue avec les citoyens constituent également des éléments essentiels de notre action.

Les violences intrafamiliales

En 2015, le PSSP a été adapté afin d'intégrer principalement un volet axé sur la communication concernant cette problématique.

Cette approche se concrétise notamment par :

- une communication destinée aux citoyens (par exemple via le site internet communal) ;
- la diffusion d'affiches et d'informations au sein des services communaux ;
- la disponibilité du fonctionnaire sanctionnateur afin d'assurer un rôle de relais vers les services compétents ;
- une collaboration avec le service « Plan de cohésion sociale » afin d'assurer, si nécessaire, une orientation et un accompagnement adaptés.



La Fête de la Musique fête ses 25 ans de collaboration avec USAB à Binche

L'édition 2026 de la Fête de la Musique revêt une dimension toute particulière puisqu'elle marque **les 25 ans d'engagement de l'ASBL USAB** dans l'organisation de cet événement devenu incontournable à Binche. Depuis sa création, **plus de 100 artistes** se sont succédé sur cette scène.

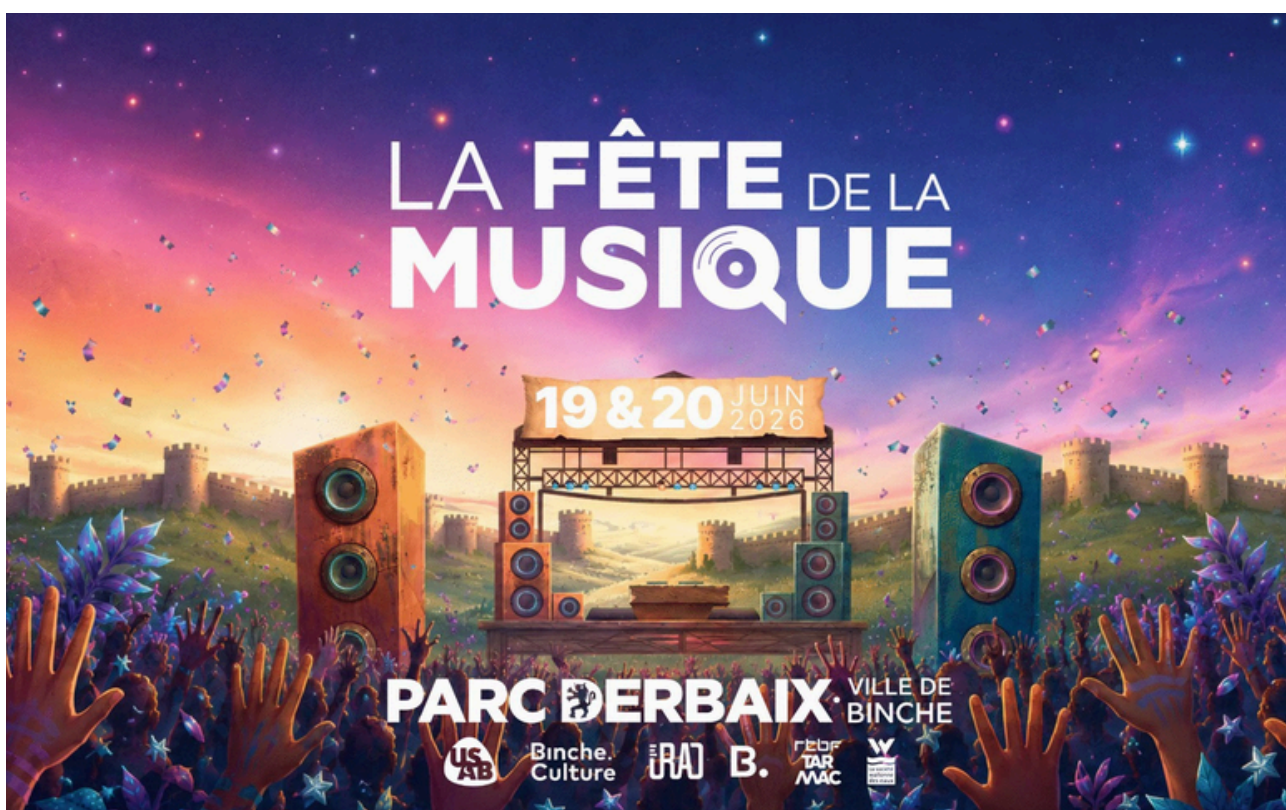
Parmi les moments forts de cette histoire, la présence régulière de **Mister Cover** occupe une place particulière. Le groupe fêtera d'ailleurs **ses 20 ans** de présence sur la scène de la Fête de la Musique à Binche.

Depuis deux ans, une attention est également portée à la jeunesse, notamment le vendredi soir. Ce concept offre une véritable vitrine aux nouveaux talents qui partagent la scène avec des artistes reconnus tels que RIM'K qui est la tête d'affiche de 2026.

Comme lors des éditions précédentes, la ville, l'ASBL Amis de Binche Culture et l'ASBL USAB unissent leurs forces pour proposer un événement festif, accessible et de qualité.

L'ASBL Amis de Binche Culture apporte un soutien financier **de 30.000 € TVAC** afin de permettre l'organisation de cet événement.

L'ASBL USAB assure la programmation artistique, la gestion technique complète de l'événement (scène, son, lumières), ainsi que le montage du site du 17 au 19 juin et le démontage les 21 et 22 juin 2026. Elle veille également à garantir un cadre sécurisé, conforme aux normes en vigueur, avec un dispositif de sécurité adapté, des installations fiables et des sanitaires accessibles à tous.



Binche rejoint le réseau « Territoires de Mémoire »

La Ville de Binche a décidé d'adhérer au réseau « Territoire de Mémoire », porté par l'asbl "Les Territoires de la Mémoire", centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté reconnu pour son travail de transmission du devoir de mémoire et de promotion des valeurs démocratiques.

À travers cette adhésion, approuvée pour la période 2026-2030, la ville réaffirme son engagement en faveur de la citoyenneté, de la tolérance, du respect des droits humains et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, de racisme, de xénophobie et d'idéologies liberticides.

Concrètement, cette initiative permettra aux établissements scolaires du territoire communal — tous réseaux confondus — de bénéficier des nombreux outils pédagogiques, formations et accompagnements proposés par l'association. L'objectif est d'aider les jeunes à développer leur esprit critique, leur compréhension de l'histoire et leur engagement citoyen face aux enjeux démocratiques actuels.

L'asbl « Les Territoires de la Mémoire » propose également de nombreux outils complémentaires tels que des expositions itinérantes, des animations pédagogiques, des visites, des balades citoyennes, des voyages vers des lieux de mémoire ou encore des projets participatifs à destination du public.

Afin de donner une portée concrète à cette adhésion, la ville prévoit :

- d'informer les directions des écoles communales, via la coordination pédagogique, des ressources mises à disposition ;
- d'étendre cette information aux autres réseaux d'enseignement présents sur le territoire ;
- d'encourager les collaborations entre les écoles, les services communaux et l'association dans le cadre d'actions de sensibilisation à la citoyenneté et au devoir de mémoire ;
- de valoriser cet engagement par la pose officielle d'une plaque « Territoire de Mémoire » dans un bâtiment communal.

L'adhésion au réseau représente une cotisation annuelle de 847 €, inscrite au budget communal.



La plaine de jeux communale 2026 revient cet été autour du thème des émotions

La Ville de Binche organisera, du 6 au 24 juillet 2026, sa traditionnelle plaine de jeux communale sur le site de l'école communale de Leval-Centre.

Destinée aux enfants de 5 à 12 ans, cette édition 2026 aura pour thème « Les émotions », avec au programme de nombreuses activités ludiques, créatives et éducatives permettant aux enfants d'explorer, comprendre et exprimer leurs émotions à travers le jeu et la découverte.

Comme chaque année, les enfants pourront profiter d'activités variées, d'animations adaptées à leur âge ainsi que de moments festifs tout au long de l'été. Une excursion à Walibi Belgium est notamment prévue le vendredi 17 juillet, tandis que la journée de clôture, le 24 juillet, se déroulera dans une ambiance conviviale avec granita, barbe à papa et châteaux gonflables.

La plaine se déroulera de 8h30 à 16h et un service de ramassage sera proposé dans toute l'entité. Des fruits gratuits seront également distribués quotidiennement aux enfants.

Les inscriptions peuvent s'effectuer :

- en ligne via plaine.binche.be :
- ou en présentiel :
 - le mercredi 10 juin, de 17h à 20h, directement sur le site de la plaine à Leval.

La participation revient à 1€ par jour.

La Ville de Binche poursuit sa volonté de proposer aux enfants de l'entité des activités accessibles, enrichissantes et conviviales favorisant l'épanouissement, la socialisation et le vivre-ensemble pour un prix très démocratique.



La Maison de Quartier de Péronnes : un lieu de vie et d'échanges pour toutes les générations

Depuis son inauguration le 16 avril 2025, la maison de quartier de Péronnes connaît un véritable succès de fréquentation. Après plusieurs mois de travaux et l'aménagement d'une annexe permettant d'agrandir considérablement les espaces d'accueil, la nouvelle maison de quartier offre désormais un cadre adapté aux nombreuses activités organisées par le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

Dès son ouverture, entre 150 et 200 personnes ont participé à la journée inaugurale, rythmée par des ateliers créatifs, culinaires, des activités pour enfants, des moments de partage entre générations et un repas convivial. Une semaine découverte a ensuite permis à de nombreux habitants de découvrir les lieux et les projets proposés. Depuis lors, les ateliers rencontrent un réel engouement. Des activités qui rassemblent des citoyens de tous âges et de tous milieux sociaux, dans une ambiance chaleureuse et inclusive.

La maison de quartier favorise également les échanges intergénérationnels. Enfants, parents, seniors et nouveaux habitants s'y rencontrent, partagent leurs savoir-faire et participent activement à la vie du quartier. Face à cette dynamique positive, le Plan de Cohésion Sociale envisage désormais la création d'un comité de quartier afin de renforcer encore davantage la participation citoyenne et les projets collectifs à Péronnes.

En quelques mois seulement, la maison de quartier est devenue un véritable moteur de cohésion sociale, de solidarité et de vivre-ensemble au cœur du village de Péronnes.

La « success story » du “Mardis des Aînés” à Binche

À Binche, les “Mardis des Aînés” rencontrent un véritable succès auprès des seniors de l'entité. Organisées dans une ambiance conviviale et chaleureuse, ces rencontres sont devenues au fil du temps un rendez-vous incontournable pour de nombreux participants.

À travers une multitude d'activités variées, les “Mardis des Aînés” permettent aux seniors de sortir de l'isolement, de créer du lien social et de partager des moments de détente et de découverte. Parmi les activités proposées figurent notamment des ateliers créatifs et culinaires, des jeux de société, des activités manuelles, mais également des moments très appréciés comme les bingos, les thés dansants ou encore le cinéma des aînés organisé au théâtre.

L'entité compte aujourd'hui plusieurs maisons de quartier actives : Maison de Quartier de la Cité Jardin à Binche, Maison de Quartier de la Cité du Carnois à Leval ainsi que la maison de quartier de Péronnes.

Les chiffres de fréquentation observés dans les différentes maisons de quartier démontrent un véritable engouement de la population pour ces espaces de proximité. Les habitants participent activement aux activités proposées et de nouveaux citoyens s'impliquent progressivement dans les projets développés par le Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Binche.

Les maisons de quartier ont également la particularité de rassembler toutes les générations. Enfants, adolescents, parents, adultes et seniors y trouvent leur place et partagent des moments de convivialité dans un cadre bienveillant. Les maisons de quartier jouent ainsi un rôle fondamental dans le maintien d'une société plus inclusive, plus humaine et plus solidaire.

Chèques sport 2026 : la ville relance son soutien aux familles et aux clubs de sport

Favoriser l'accès au sport pour tous les jeunes reste une priorité de la Ville de Binche. En 2025, le chèque a remporté un beau succès avec une forte demande des familles et un impact direct sur la vie des clubs locaux.

En 2026, ce dispositif est reconduit.

Un dispositif largement utilisé en 2025

L'édition 2025 confirme le succès de cette aide :

- 1.000 chèques sport avaient été prévus
- 841 demandes ont été introduites
- 664 chèques ont été effectivement payés
- 66 % des demandes concernent des clubs binchois

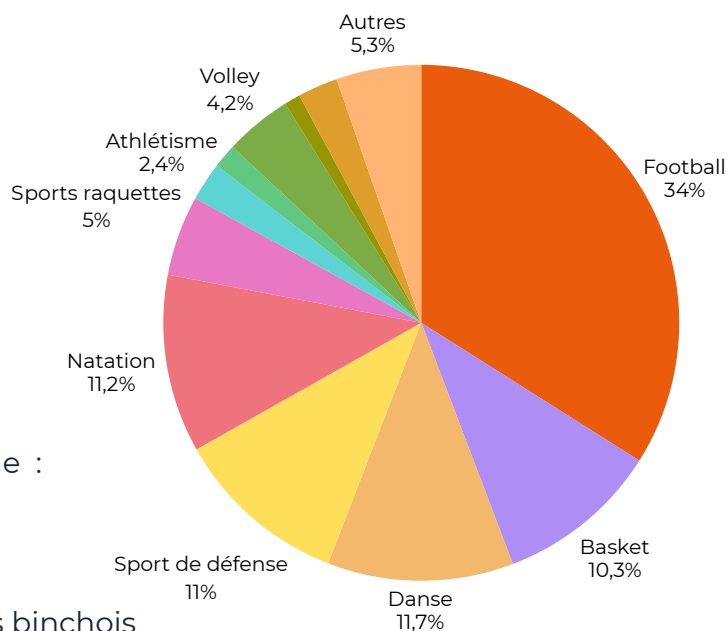
Cette dynamique confirme l'importance du dispositif pour soutenir la pratique sportive locale et encourager l'activité des clubs du territoire.

Le football reste le sport le plus représenté (près de 34 % des demandes), suivi par le basket, la danse, les sports de combat et la natation. L'ensemble des disciplines est toutefois représenté, témoignant d'un intérêt large pour le sport sous toutes ses formes.

Le chèque sport de la Ville de Binche s'adresse aux jeunes de 5 à 18 ans domiciliés sur le territoire communal afin de soutenir leur inscription dans un club sportif.

Il permet une intervention maximale de 50 € par affiliation, uniquement pour les cotisations de club (hors stages, matériel ou équipements). Chaque jeune ne peut introduire qu'une demande par an, dans la limite d'un budget de 1.000 chèques, attribués jusqu'à épuisement.

La procédure est simple : le formulaire est à compléter et à remettre au service des Sports à partir du deuxième samedi de juin, les demandes étant traitées par ordre d'arrivée. Après validation, l'affiliation doit être payée et la preuve transmise avant le 31 décembre 2026. Le remboursement est ensuite effectué par virement par le service des Finances.



Avenue Léopold III : la ville poursuit les démarches pour renforcer la sécurité routière

Depuis avril 2025, et en réponse notamment à des demandes formulées lors de rencontres citoyennes, la ville est en concertation avec le SPW afin **de renforcer la sécurité sur l'avenue Léopold III. Le projet prévoit l'installation de potelets et de zones striées destinées à empêcher les dépassements dangereux, sur le modèle du dispositif déjà présent Route de Charleroi.**

Un premier accord de principe a été obtenu dès le 7 avril 2025 auprès du chef de district du SPW. Après plusieurs échanges, un plan d'implantation conforme aux attentes de la ville a été validé en mai 2025, puis présenté au Collège communal qui a marqué son accord de principe en juillet 2025.

À l'automne 2025, les marquages au sol des zones striées ont été réalisés. Toutefois, la pose des potelets n'a pas encore eu lieu. À la suite des accidents survenus en décembre, le SPW a souhaité renforcer le cadre administratif et juridique du projet avant sa mise en œuvre complète, notamment via un arrêté ministériel.

Parallèlement, la ville a également sollicité le SPW afin d'étudier une extension de la zone d'agglomération sur l'avenue Léopold III, dans le but d'améliorer davantage la sécurité des riverains. Cette demande est actuellement à l'analyse auprès des services compétents.

Le 5 février 2026, une rencontre a été organisée avec les riverains en présence du Bourgmestre afin de faire le point sur les démarches en cours et répondre aux préoccupations des habitants. À la suite de cette réunion, de nouvelles interpellations ont été adressées au SPW ainsi qu'au Ministre compétent.

La ville a récemment reçu une demande officielle du SPW visant à obtenir un avis formel du conseil communal dans un délai de 60 jours. Cette étape administrative supplémentaire est requise car le projet a été initié à la demande de la ville.

Ce dispositif, très attendu par les riverains, permettrait de réduire fortement la vitesse des automobilistes qui empruntent cet axe.

